

Circuit du Patrimoine de Koestlach

Une randonnée proposée par Vianney M.

Koestlach possède un riche patrimoine que nous vous proposons de découvrir grâce à cette boucle qui vous conduira sur les pentes du Burgerwald pour explorer l'oppidum celtique du Kasteberg. Vous terminerez la balade à travers le village pour découvrir le prestigieux mobilier de l'Église Saint-Léger, mais également la Chapelle Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, les légendes du Kugele et du village d'Erzach, le presbytère de Nicolas Delfis et les vestiges d'un ancien établissement gallo-romain.

Durée	2h 35	Difficulté	Moyenne
Distance	7,23 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	183 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	188 m	Commune	Koestlach (68480)
Point haut	651 m	Région	Massif du Jura
Point bas	459 m		



Trace n° 880722

Description

Se garer sur la place à l'entrée du village en venant de Vieux-Ferrette.

Balisage du Club Vosgien anneau Bleu.

(D/A) Débuter le parcours en prenant à droite du dépôt volontaire en direction du Kasteberg.

(1) Au croisement suivant, emprunter le chemin à gauche en forte pente. Passer à côté d'un réservoir à eau et atteindre un nouveau croisement.

(2) Prendre sur votre droite et suivre le balisage jusqu'à la cabane construite en tronc d'arbre dans laquelle vous pouvez faire une halte. Ignorez les départs de chaque côté.

(3) À partir de la cabane, poursuivre quelques mètres vers le Sud pour emprunter à droite un sentier qui monte directement vers le sommet du Kasteberg où une belle vue récompense votre effort. Un panneau présente le site celtique du Kasteberg et un banc vous permet de reprendre votre souffle. On dit d'ailleurs que les ondes bienfaitrices du sommet facilitent grandement la récupération. Le sommet du Kasteberg est réputé en Alsace pour son fort taux vibratoire.

(4) À partir du sommet, prendre le chemin vers le Sud-Ouest qui rejoint le site des fouilles des retranchements préhistoriques. Après une petite pente, traverser le plateau boisé du Kasteberg et les retranchements préhistoriques. Redescendre en suivant toujours le balisage pour rejoindre le village.

(5) Juste à la sortie de la forêt, un panneau présente le site du village disparu de Dennach. Rejoindre par la suite la chapelle datée du XVII^e siècle. Continuer à droite sur la rue principale.

(6) Juste avant l'église, remarquer la maison Renaissance sur la place du village ornée d'une fontaine. Au fond du parking de l'église, prendre le sentier en macadam qui contourne l'édifice (panneau d'information) et rejoindre la Rue des Fontaines.

(7) Virer à gauche puis de suite à droite dans la Rue des Vergers. Prendre encore à droite sur la Rue du Doerfle qui conduit à la D473. Virer à gauche pour regagner le point de départ (D/A).

Points de passage

- D/A Place des dépôts volontaires**
N 47.505962° / E 7.280062° - alt. 477 m - km 0
- 1 Croisement après l'abri à pique-nique, à gauche**
N 47.503414° / E 7.277964° - alt. 497 m - km 0.36
- 2 Croisement au sommet de la forte pente, à droite**
N 47.503193° / E 7.282698° - alt. 544 m - km 0.72
- 3 Cabane forestière**
N 47.496582° / E 7.274935° - alt. 587 m - km 1.8
- 4 Point de vue du Kasteberg**
N 47.497986° / E 7.272206° - alt. 638 m - km 2.22
- 5 Sortie de la forêt-panneau du village disparu**
N 47.502174° / E 7.267474° - alt. 505 m - km 5.49
- 6 Place du village**
N 47.506142° / E 7.270569° - alt. 472 m - km 6.16
- 7 Rue des Fontaines, à gauche**
N 47.506828° / E 7.273525° - alt. 461 m - km 6.39
- D/A Place des dépôts volontaires**
N 47.505962° / E 7.280062° - alt. 477 m - km 7.23

Informations pratiques

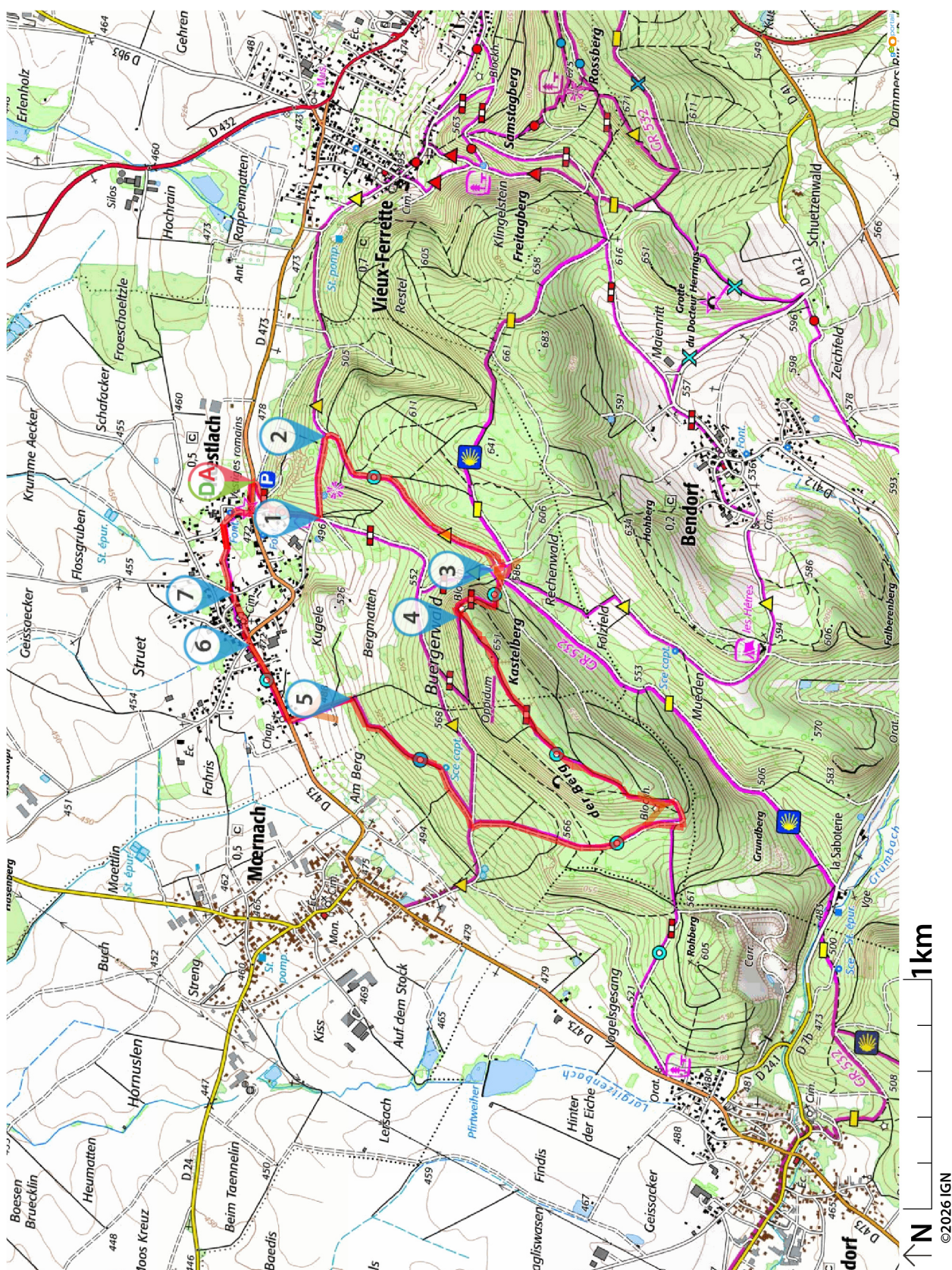
À voir

Au fil de la balade, vous pourrez voir :

- le site protohistorique du Kasteberg avec un beau panorama sur la plaine d'Alsace, les Vosges et la Forêt Noire
 - les vestiges militaires du sommet du Kasteberg (poste d'observation de la Première Guerre mondiale)
 - dans le village de Koestlach, la chapelle, l'Église Saint-Léger et les vestiges d'une villa romaine juste avant le parking.
- Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-circuit-du-patrimoine-de-koestlach/>

En savoir plus : Muller Vianney
Email : mullervianney@gmail.com

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.